

N/REF : 27/10/2025 12H07 C:000039 I:02333
V/REF : AC/C31388
V/Email reçu le Lundi 27/10/2025 a 12H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PIC
IMMEUBLE : LA PICLAIS - PIC
1-24, RUE DE BROCELIANDE
.
35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 31 Octobre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-001

LOCALISATION : ALLEE 15 BROCELIANDE - MME BARON FRANCINE 07 77 93 02 21
LOGEMENT N° 114159, PORTE N°C1, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : MALGRÉ LE CHANGEMENT D'AMPOULE DANS SON ENTRÉE, LA NOUVELLE AMPOULE
CONTINUE DE CLIGNOTER.

Donneur d'ordre : Mme M LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 30/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE PANNE ELECTRIQUE
CONSTAT : DEUX AMPOULES HS
DEPOSE AMPOULES DEFECTUEUSES
FOURNITURE ET POSE 2 NOUVELLES AMPOULES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 30/10/25 a 16H18 Mme M. LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	ELT102-Relamping jusqu'a 6 ampoules LED	1	16,00		16,00
1,00	ELT050-Ff Vérification sécurité élect.T2	1	110,00		110,00
TOTAL H.T.					126,00
T.V.A. a 10,00%					12,60
TOTAL T.T.C.				En EURO	138,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.